culture en jeu
LES CRÉATEURS
L'ARGENT
LE PUBLIC
n°45 – mars 2015 www.cultureenjeu.ch

le quadrilinguisme helvétique

LE BAR DES MAUDITS
A. Duplan

HASCH DINI OVO HÜT SCHO GHA ?
?!
?
JE SUIS CHARLIE

TU ME CAUSES CORRECT ?
CHAROGNARD !
OH ! IL A JUSTE DEMANDÉ SI TU AVAIS EU TON OVOMALTINE...
GLMPF
JE SUIS CHARLIE

J'AVAIS COMPRIS, MERCI... MAIS, J'AI UNE TÊTE À BOIRE DE L'OVO ?
Moi ?
COVIGL
JE SUIS CHARLIE
TU PARLES SUISSE ALLEMAND ?

LE QUADRILINGUISME DE LA SUISSE CONSTITUE, AVEC LE FÉDÉRALISME ET LA DÉMOCRATIE DIRECTE, L'UNE DE CES CARACTÉRISTIQUES AUXQUELLES NOUS NOUS IDENTIFIONS VOLONTIERS
POIL AUX PIEDS

JE PARLE LES QUATRE LANGUES NATIONALES...
HÉ HÉ
BELLE PREUVE D'INTÉGRATION !
GRR
DONNERWETTER

REGARDATI : PIZZA CON FRUTTI DI MARE PER FAVOR !
MUY BIEN CUITA
CIAO BELLO
VA BENE
PFF
JE SUIS CHARLIE
CARAMBA

DEUTSCH NOW : BIRCHERMÜSLI ! KARTOFFELN ! SCHNELL !
GOETHE NOT DEAD
RAUS !
TANNENBAUM

ET LE ROMANCHE ?
EUH... PARC NAZIUNAL SVIZZER OPEN
GASPATION
CIAO CUMPOGN !

LA CONFÉDÉRATION ENCOURAGE LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DE SON PERSONNEL DANS LES LANGUES NATIONALES
ART. 20 1
POIL AUX AMYGDALES !

C'EST QUOI CE BOUFFON ?
C'EST LEANDRO, LE BOUQUETIN DU PIZ PLATTA
QU'EST-CE QU'IL BARAGOUINE ?
LE CORBEAU ET LE RENARD DANS SA LANGUE
LA VULP ERA PUSPÈ INA GIADA FOMENTADA
JE SUIS CHARLIE
C'EST TROP NUL

ET ÇA, C'EST QUOI ?
LA CINQUIÈME LANGUE, CELLE DES LOUPS DE LA FINANCE...
RIVATE BANKING
SHAREHOLDER VAL
FACTORING OFFSHORE
C RATE FINANCE ADVISOR
CASH FLOW
TAX OP ON
JE SUIS CHARLIE
QUA HA ELLA VIS SIN IN PIGN IN CORU CHE TÉVEGNA...

GET OUT BASTARDS
PAF
BING
WOW
ON SE CROIRAIT LE 9 FEVRIER
KAI KAI
IN TOC CHASCHIEL EN SES PICHEL...

GOOD DÉBARRAS ! LET'S DRINK EN SUISSES !
PROSIT
SANADAD
SALUTE
QUAI MAGUSTASS, HA ELLA PENSÀ, ED HA CLAMÀ AL CORU...

SANTÉ !
CONSERVATION DES ESPÈCES !
À LA REVOYURE...

ÉDITO

*par **Gérald Morin,** rédacteur en chef*

Le quinqualinguisme helvétique

QUAND, dans une interview, Jean d'Ormesson affirme que « la Suisse, qui n'appartient pas au système européen, est la seule réussite européenne qui existe et qu'elle donne l'exemple de ce que l'Europe devrait être », il nous rappelle, de son point de vue d'écrivain français et de grand voyageur, que nous vivons dans un état d'exception. Une situation exceptionnelle en partie imposée par des forces extérieures. C'est Napoléon qui eut le premier l'idée de reconnaître l'égalité en droit des trois communautés linguistiques d'alors. Mais ce sont bel et bien les Suisses qui ont voulu inscrire ce statut d'égalité dans la Constitution de 1948. Un pays qui s'exprime à travers un régime de démocratie directe ; un pays qui affirme son unité à travers l'indépendance et la richesse de la diversité de ses cantons.

La Communauté européenne rassemble 512 millions d'habitants de 28 pays qui utilisent 24 langues officielles mais communiquent surtout en français, anglais et parfois en allemand. En Suisse ce sont un peu plus de 8 millions d'habitants de 26 cantons qui utilisent 4 langues officielles mais s'expriment principalement en suisse-allemand, en français, en allemand et aussi un peu en italien. La Suisse, c'est une Europe miniature, qui n'a certes pas la lourde charge d'avoir à gouverner d'immenses territoires, mais qui, comme la Communauté européenne avec ses pays membres, doit tenir compte des intérêts parfois forts divergents des différents cantons qui la constituent.

Si l'anglais est entrain de prendre le pas sur le français dans la Communauté européenne, en Suisse, il a tendance à devenir de plus en plus une langue véhiculaire passe-partout qui est fort éloignée de l'idiome cher à Shakespeare.

Il y a une cinquantaine d'année, arrivé au petit matin sur la cime d'un de nos grands sommets valaisans, j'y rencontrai un Polonais venu, comme moi, rendre hommage au lever du soleil. Après un moment de silence dédié à l'astre du jour, nous engageâmes la conversation. Et l'unique langue commune qui nous permit alors de communiquer fut le latin. Notre ascension n'était certes pas une première, mais c'était peut-être une des dernières fois que deux inconnus allaient se parler en latin, exception faite pour les participants des conciles ou des conclaves du Vatican. Trente ans plus tard, également aux aurores, j'arrivais, le souffle court, au sommet de la Tour Ronde, cime hiératique dressée au coeur du massif du Mont-Blanc. Trois Japonais m'avaient précédé. Après quelques révérences de bienséance au dieu soleil, nous échangeâmes quelques mots en anglais presque automatiquement. Nous étions sur une arrête frontière entre la France et l'Italie, mais à aucun de nous il n'était venu à l'idée d'utiliser le français ou l'italien pour communiquer. L'anglais occupait le terrain.

Par l'importance de son tourisme, par l'existence de la Genève internationale, par la présence des multinationales et des grandes banques, notre pays se trouve aussi dans la nécessité de pratiquer l'anglais de plus en plus souvent. Langue véhiculaire commerciale (et non littéraire) qui pourrait dans un avenir proche faire passer la Suisse de son quadrilinguisme officiel à un quinqualinguisme effectif. Faut-il se battre contre cette tendance ? On risque d'y perdre son latin, si cela n'est pas déjà fait ! ***GM***

Oui à la nouvelle loi sur la redevance radio-TV en votation le 14 juin

LA REDEVANCE met la radio et la TV devant une obligation de service public pour tous. Celle-ci, grâce au bienfait du fédéralisme, permet à la direction générale de la SSR à Berne de ponctionner les recettes de la télévision suisse alémanique pour permettre aux télévisions suisse romande et italienne d'offrir des programmes généralistes impossibles à autofinancer sur de si petits territoires. La fin de la redevance sonnerait la fin du consensus suisse traitant aussi des sujets qui ne font pas nécessairement de l'audience.

Avoir un office postale dans un petit village, un service de car dans certains lieux reculés ou un programme de télévision généraliste sur tout le territoire n'est pas nécessairement rentable mais utile à une certaine cohésion nationale comme a pu l'être encore il y a 40 ans le service militaire quand les transports et la communication n'avaient pas encore atteint la rapidité et l'immédiateté actuelles.

C'est pourquoi CultureEnJeu vous appelle à voter OUI à la loi radio-TV le 14 juin, à rejeter les initiatives hostiles au service public audiovisuel, dont la récolte de signatures est en cours. Nous vous appelons également à lancer la création d'un fonds d'aide à la rédaction d'enquêtes et de dossiers pour la presse écrite (voir page 17) dont nous développerons les modalités dans notre prochain numéro à paraître le 1er juin prochain. ***GM***

SOMMAIRE

***Par Antoine Duplan** p. 2*

DOSSIER
***Le quadrilinguisme helvétique** pp. 4 – 15*

Le quadrilinguisme helvétique… ou l'Europe miniature **4**

Apprendre une langue c'est s'intégrer **7**

La résistible ascension des simplistes **8**

Der aufhaltsame Aufstieg der Einfältigen **10**

Langues de possession et langues de fraternité **11**

Corin Curschellas : l'immersion pour faciliter la compréhension **12**

C'est en six langues que je parle et que je chante **13**

L'anglais comme langue véhiculaire **14**

L'italien unique langue nationale ! **15**

Un paysage médiatique qui serve la démocratie et non l'actionnaire **17**

La culture domaine de souveraineté cantonale et d'activités illimitées **18**

Le droit de prêt repart en campagne **20**

Le rôle économique et social de la Loterie Romande **22**

Prochain numéro :
L'art de diriger
sortie en juin 2015

DOSSIER

LE QUADRILINGUISME HELVÉTIQUE…

ou l'Europe miniature

Par **Vincent Arlettaz**

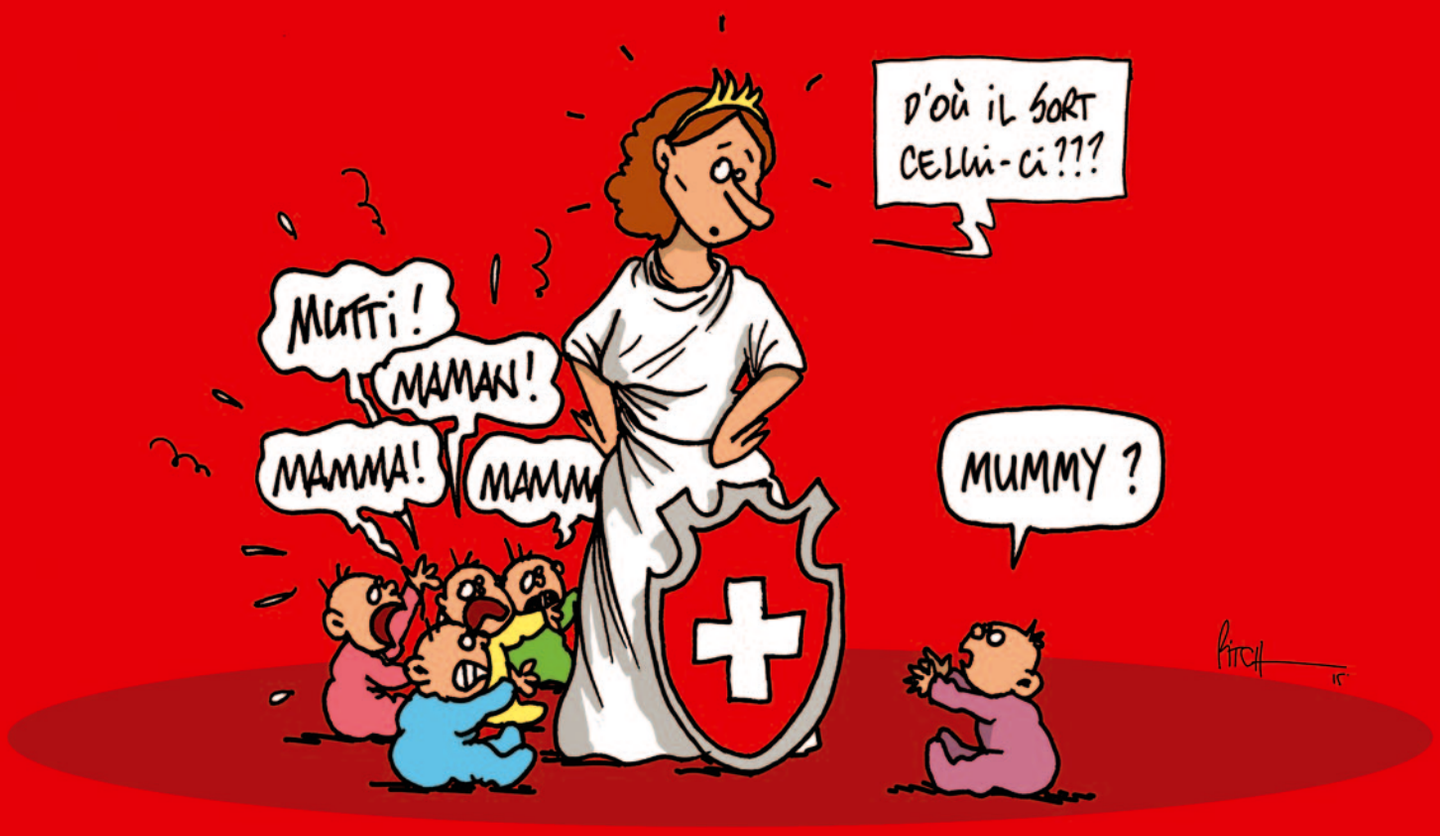

Rares sont les États multilingues qui fonctionnent : en Occident, la Belgique et le Canada nous présentent des exemples fameux de couples désassortis, qui semblent avoir oublié depuis longtemps les raisons de leur mariage. L'Afrique en revanche est riche en nations linguistiquement très morcelées, où le français ou l'anglais ont pu acquérir un statut de langue véhiculaire, voire officielle, non seulement en vertu du passé colonial, mais aussi pour la raison que, n'étant pas indigènes, ces idiomes représentent une certaine sorte de neutralité. Une situation analogue s'est produite également en Inde, à une échelle plus vaste. Mais un peu partout ailleurs, les langues secondes sont progressivement réduites à une fonction plus ou moins folklorique – que ce soit l'occitan, le breton ou l'écossais – à moins que l'on ne cherche justement à les instrumentaliser pour donner corps aux rivalités politiques et économiques entre provinces, avec comme but avoué l'éclatement de l'entité nationale – il semble que ce soit le cas du catalan – ou à moins encore que l'on ne cherche à refouler une concurrence paraissant annoncer le déclin de l'identité propre – c'est ce que pourrait montrer le statut de l'espagnol aux États-Unis.

Malgré les difficultés de compréhension que nous éprouvons périodiquement, la situation de la Suisse est assez différente, et probablement bien plus facile. Certes, notre vie politique n'est pas un long fleuve tranquille : de nombreuses votations fédérales, surtout récentes, ont montré de nettes différences de sensibilité entre les deux côtés de la Sarine. Ce contraste, parfois dramatisé par les médias, est réel mais sans doute pas mortel ; et après quelque temps de ressentiment, où les plus audacieux envisagent une scission apocalyptique, les choses rentrent peu à peu dans l'ordre. Car en définitive, où irions-nous ? Malgré nos relations globale-

ment excellentes avec la France, la plupart des Romands n'envisagent pas un seul instant de passer de l'inertie bonhomme de notre fédéralisme aux joutes stériles de l'alternance gauche-droite, à une centralisation souvent inhumaine, à la prolifération de la bureaucratie (qui nous arrive néanmoins !), aux grèves à répétition, à la TVA à 20% ou aux frappes aériennes en Irak. Les Tessinois sont certainement bien moins tentés encore de se rapprocher de l'Italie, et que dire des Alémaniques ? L'identité helvétique, que l'on ne perçoit guère de l'intérieur, devient flagrante dès que l'on tente de poser un pied au dehors. La paix sociale, la recherche du consensus qui nous est congénitale, la reconnaissance du travail comme valeur et non comme aliénation, une méfiance viscérale envers les rêves de grandeur qui ont si souvent sacrifié sur les champs de bataille la fleur de la jeunesse, tout cela fait de nous des citoyens suisses, au-delà des clivages de langue ; et malgré les doutes qui nous traversent souvent, c'est un véritable trésor que, sans en être conscients, nous avons entre nos mains : un destin commun.

C'est un véritable trésor que nous avons entre nos mains : un destin commun.

Cinq cents ans de petits pas

On aura compris où je veux en venir : la Suisse, comme seul État européen multilingue qui fonctionne, semble être le modèle historique désigné pour la construction d'une entité pluriculturelle au niveau du continent. Il ne faudrait pas oublier toutefois qu'il a fallu cinq cents ans, au gré de progrès parfois lilliputiens, pour en arriver là. L'Union Européenne, issue de la plus généreuse des ambitions, a cru un temps pouvoir fournir l'essentiel de son effort de construction en vingt ou trente ans, mais ce fut probablement un leurre : trop vite élargie, pas assez approfondie, trop économique et pas assez politique, l'Union paie sans doute aujourd'hui une croissance trop rapide ; la crise dont elle sortira l'aura rendue probablement plus forte. Mais elle ne fera pas l'économie de cette réflexion fondamentale : pas de croissance sans l'adhésion de ses peuples.

Qui dit trésor dit gardiens. Notre acquis n'est pas invulnérable, loin s'en faut. Si longtemps léthargique, notre vie politique a viré depuis quelque temps au psychodrame perpétuel – souvent focalisé sur des sujets d'importance secondaire. Et le mépris de l'altérité qui s'exprime sur les affiches de l'UDC se transforme à l'occasion en mépris des minorités : on se souvient des propos de Christoph Blocher, affirmant la faiblesse du sentiment patriotique romand au lendemain du référendum du 9 février 2014 sur la libre circulation des personnes. Le danger est d'autant plus grand que ce culte de l'exclusion se fonde sur un certain nombre de préjugés historiques : moins austères (relativement s'entend) que leurs compatriotes alémaniques, les Romands sont-ils moins efficaces ? Moins fiables ? Les clichés ont la vie dure, mais la Suisse francophone ne risque pas de subir de si tôt le sort de la Wallonie, reniée par les Flamands pour être « non rentable » : l'horlogerie neuchâteloise, les banques genevoises, les barrages valaisans et l'idyllique riviera vaudoise appartiennent aux piliers de l'économie suisse ; même s'ils ne savent pas apprécier notre identité commune, les plus délirants des populistes alémaniques ne tourneront probablement pas le dos à tout cela. Le rapport numérique largement favorable aux germanophones pourrait également être un atout dans ce sens : ne pouvant se sentir menacés dans leur *leadership,* les Alémaniques n'ont pas besoin de nourrir d'appréhensions envers notre concurrence ; et cette situation est sans doute plus stable que celle où deux groupes sont pratiquement à parité, comme en Belgique. Quant au Tessin, presque aussi méfiant face à l'Italie que Zurich ou Berne peuvent l'être face à l'Allemagne, il est fermement relié à la mère patrie par l'axe du Gothard : la Suisse italienne comporte de très nombreuses familles mixtes (à moitié alémaniques) ainsi qu'une très importante diaspora estudiantine, par exemple à Zurich, à Lausanne ou à Fribourg ; aimant et parlant excellemment la langue de Molière, les Tessinois pratiquent également très souvent l'allemand, voire le dialecte alémanique ; minoritaires parmi les minoritaires, ce sont les seuls trilingues de Suisse – et peut-être même d'Europe. J'aurai enfin une pensée affectueuse pour le romanche, seul idiome proprement helvétique, vestige du latin vulgaire qui n'a pu être conservé que par l'isolement des vallées profondes du Haut Rhin et de l'Engadine ; une langue faite pour la poésie et pour un monde qui, en plein XXIe siècle, communique encore avec la nature et avec l'esprit des ancêtres.

À l'oral et à l'écrit

La principale menace pour notre multilinguisme, en fait, vient bel et bien du dialecte à mon sens. Non pas au Tessin, qui assume son bilinguisme, entre patois et langue littéraire ; mais bien en Suisse alémanique où l'allemand, de plus en plus, est perçu comme une langue étrangère. Peu aimé, pratiqué plutôt par nécessité, souvent même remplacé par l'anglais, il laisse nos concitoyens dans une situation des plus originales – hélas dans un sens négatif : avec l'érosion de l'allemand, c'est en effet la forme d'expression écrite de référence qui tend à s'affaiblir. Comprend-on bien les dangers d'une telle situation ? Ne sommes-nous pas en présence d'une dynamique qui, si on la poursuivait jusqu'à ses plus ultimes conséquences, tendrait à une certaine forme d'illettrisme ? Dans quelle langue écriront les Dürrenmatt et les Frisch de demain ? Échaudés par les expériences tragiques du XXe siècle, les Alémaniques sont soucieux de tenir leurs distances par rapport au grand frère septentrional, et cultivent leur différence par les dialectes. On ne peut que comprendre cette réaction ; mais à long terme, une telle situation n'est pas saine : aucun citoyen ne peut aujourd'hui se passer d'une langue écrite correspondant – de plus ou moins près – à sa langue maternelle. Ne se reconnaissant plus dans la langue de Goethe, les Alémaniques devraient donc, si l'on suit une certaine logique, développer leur propre langue, c'est-à-dire écrire leur dialecte – oui, mais lequel ? Ce que les Néerlandais ont pu faire dans l'histoire, les Suisses

Vivant au quotidien la diversité, nous avons probablement moins de peine à envisager la possibilité de ne pas détenir la solution aux problèmes des autres.

allemands peuvent-ils aujourd'hui le répéter ? L'expérience du *rumantsch grischun* (un idiome artificiel multi-compatible, créé pour permettre aux différentes vallées des Grisons, pratiquant des dialectes relativement distincts, de se comprendre entre elles) nous montre les difficultés d'une telle entreprise ; car le *rumantsch grischun* n'est pas parvenu à s'imposer auprès de nombreux locuteurs : « c'est la mort de la langue » me disait un jour un hôtelier du Val Müstair, à l'extrémité orientale de notre pays.

Les Suisses sont peut-être les seuls vrais Européens ; non pas en droit, mais en fait.

Sirènes anglophones

Il en coûte à de nombreux Romands que le français ait été rétrogradé outre-Sarine, et ne soit plus enseigné en priorité dans les écoles, où l'on introduit désormais l'anglais comme première langue non maternelle. La portée symbolique d'un tel changement est indéniable, et il est tentant de le mettre en relation avec l'affaiblissement du sentiment de cohésion nationale ; ce dernier, comme il est normal, ressurgit dans les temps difficiles, et n'a pu que s'émousser en septante ans de paix continue et de prospérité. Mais les choses peuvent changer, et rira bien qui rira le dernier. Sans doute convient-il en outre de nuancer la chose sous d'autres aspects : le français, qui était encore jusqu'au début du XXe siècle la principale langue de communication au niveau international, a aujourd'hui complètement perdu cette attribution ; les motivations pour l'apprendre, indépendamment de la situation politique nationale, ne sont plus les mêmes. Mais laissons peut-être passer le temps : entichés de leur nouvelle idylle anglo-saxonne, les milieux d'affaires alémaniques vont sans doute se rendre compte d'ici quelque temps qu'Américains et Britanniques, qui ne sont pas véritablement de leur famille, ne conçoivent pas leurs relations sous l'angle de la philanthropie et de la convivialité (ce constat est sans doute déjà fait, en partie). La Suisse alémanique se retournera peut-être alors vers son petit frère francophone, et découvrira que, à défaut de lui promettre de grandes extases géostratégiques et financières, il peut l'aider à trouver un sens à tout cela – comme ce fut le cas dans le passé, avec un Henri Dunant ou un Général Guisan.

Les mots « famille », « travail », « religion » ou « autorité » n'ont pas le même sens au Nord et au Sud l'Europe.

Européens de fait

Parmi tous les habitants de notre continent, les Suisses sont peut-être, paradoxalement, ceux qui sont le mieux préparés à vivre dans une entité multilingue et multiculturelle. Nos trois grandes langues (mettons ici de côté le romanche, qui ressemblerait plutôt à un héritage intime) figurent parmi celles qui ont le plus contribué à la construction de la culture occidentale ; nous nous retrouvons donc, de manière certes un peu indirecte, héritiers d'un immense patrimoine, plongeant jusqu'aux origines médiévales, et embrassant à la fois les tableaux de Léonard, les symphonies de Beethoven, les cathédrales gothiques, le Faust de Goethe, les sculptures de Rodin ou les madrigaux de la Renaissance ! Mais ce n'est pas tout – ce n'est sans doute même pas l'essentiel ; ce dont nos grands voisins semblent manquer, et qui nous est naturel, c'est peut-être bien ceci : un certain sens du relativisme. Vivant au quotidien la diversité, réduits le plus souvent par notre taille au statut de minoritaires, nous avons probablement moins de peine à envisager la possibilité de ne pas détenir la solution aux problèmes des autres ; alors que Français, Allemands ou Anglais, lorsqu'ils parlent d'Europe, ne peuvent en définitive imaginer qu'une sorte de grande France, d'Allemagne élargie ou de Royaume-Uni dont on aurait reculé les frontières (et que pourrait-on dire des États-Unis ?). Que l'on prête bien attention à ce handicap, qui me semble à même d'expliquer bien des échecs : comment les Allemands pourraient-ils comprendre les Grecs, eux qui ne côtoient même pas les Italiens ? Ce qui manque aux Suédois et aux Espagnols pour se comprendre, ce ne sont pas des traités, une législation ou des conférences ministérielles ; c'est un langage où les mots se ressembleraient un tant soit peu : « famille », « travail », « religion » ou « autorité » n'ont pas le même sens au Nord et au Sud de l'Europe. Et l'impasse actuelle résulte sans doute d'un déficit de traduction dans le passé. La chose n'est certainement pas irrémédiable, mais elle demande du temps et des efforts – et surtout une prise de conscience, ou même tout simplement la volonté d'aller vers l'autre, en respectant ses différences. À une échelle certes modeste, notre système fédéral alambiqué, fait de compromis et de petits pas, propose une sorte d'application concrète de ces principes. L'Union Européenne serait peut-être bien inspirée de se pencher sur cette pièce d'horlogerie, sur cet étonnant petit « machin » – du moins avant que le jusqu'auboutisme de notre droite nationaliste ne le fasse voler en éclats, ce qu'à Dieu ne plaise ! Car dans l'état actuel des choses, les Suisses – je sais que ceci va choquer – sont peut-être les seuls vrais Européens ; non pas en droit, mais en fait. ***VA***

Apprendre une langue
c'est s'intégrer

Par **Gabrielle Baggiolini Matteuzzi**

« De ne pas savoir bien m'exprimer en français,
c'est comme si j'étais bête…
et je me sens coupé des autres… »

CE CRI DU CŒUR vient d'un ami libyen Toubou, réfugié politique en Suisse depuis peu et qui est loin d'être bête puisqu'il est pharmacien !

Ce sentiment d'exclusion, cette impression d'avoir perdu ses facultés intellectuelles, je les ai personnellement vécus dans les années 1950.

Née en Italie de père tessinois et de mère italienne, j'étais déjà scolarisée depuis 3 ans au Tessin lorsque je suis arrivée à Lausanne, sans savoir un traître mot de français. C'était l'époque des premiers travailleurs immigrés en Suisse, les fameux saisonniers italiens qu'on regardait avec commisération en les traitant de « tchink » ou de « piaf ».

Je me souviens d'avoir été en butte aux regards méprisants de mes petits camarades … Je me souviens aussi de mes réactions outrées : « mais non, je ne suis pas italienne, je suis suisse comme vous… suisse italienne ! » Il faut dire que mes sœurs et moi ne passions pas inaperçues à l'école, affublées que nous étions de nos tabliers noirs à cols blancs – l'uniforme obligatoire des écoles primaires du Tessin.

Six mois plus tard, j'avais enlevé mon tablier noir et savais parler français parfaitement.

Un sentiment de fierté

À l'époque, il n'y avait ni cours d'appui pour les enfants de langue maternelle étrangère ni commission d'intégration qui offrait des leçons de français aux travailleurs immigrés adultes. Aussi étions-nous très fières, mes trois sœurs et moi, d'enseigner le français à notre maman (qu'on disait ménagère). En revanche, notre grand-mère milanaise, qui vivait avec nous, a toujours refusé d'apprendre le français : trop tard pour elle, disait-elle.

Si bien qu'à la maison nous vivions avec 4 « langues » simultanément : le français, l'italien, le dialecte tessinois et le dialecte milanais.

Petit à petit c'est logiquement le français qui a prévalu en famille… Sans être oublié, l'italien a vécu en sourdine dans ma mémoire de collégienne : il y avait désormais l'allemand et l'anglais – sans oublier le latin – qui exigeaient leur part.

Personnellement, je crois pouvoir dire que le fait d'être bilingue m'a facilité l'apprentissage des autres langues, comme un fait allant de soi : puisque j'en savais deux, pas de problème pour en apprendre davantage encore.

Et le sentiment de fierté d'avoir quelque chose que mes camarades n'avaient pas, c'est-à-dire une langue en plus (et une si belle langue !) était plus fort que le sentiment passager d'infériorité à cause de mes fautes et de mon accent…

Ainsi à Fully, gros bourg valaisan, où je suis du nombre des bénévoles qui enseignent le français à une population d'adultes très diverse.

Ils sont polonais, bulgares, kosovars, cap-verdiens, portugais ou espagnols… Ils travaillent sur les chantiers, dans les champs ou élèvent leurs enfants… Mais tous et toutes ont soif d'apprendre le français le plus vite possible. Malgré la fatigue de leurs journées, ils sont tellement motivés que les absences sont rares à ces cours du soir. Ils aiment y venir parce que l'enseignement est le plus concret possible : on y joue et on y parle de la vie de tous les jours en Suisse, le but étant précisément de les aider à se débrouiller chez nous au quotidien… Et tant pis pour la grammaire… On y viendra en son temps peut-être, car ces cours pratiquement gratuits leur sont offerts sur plusieurs années s'ils le souhaitent.

Une langue, c'est comme un jardin : ça se cultive…

Aujourd'hui je me sens riche de ces deux cultures : italienne et française, et je suis très attentive à ne pas laisser l'italien se « rouiller » en moi faute de le parler quotidiennement.

Car une langue, c'est comme un jardin : ça se cultive…

Tant pis pour la grammaire

Aujourd'hui, heureusement, tout a changé en matière d'intégration des étrangers qui viennent s'établir en Suisse.

Ainsi mon ami le réfugié toubou et sa femme se sont-ils vu immédiatement proposer des cours de français, et leurs enfants bénéficient de cours d'appui à l'école.

Chaque ville – et parfois village – en Suisse romande a sa « Commission d'intégration » qui offre ces cours, quel que soit le niveau de savoir de celui qui vient d'arriver.

Des échanges que nous avons pendant ces leçons-conversations il ressort souvent ce que j'ai aussi ressenti autrefois : l'amour-propre a du bon, c'est un puissant aiguillon pour se dépêcher de comprendre et d'être compris !

Et, autre constante : leurs enfants apprennent si vite et si bien le français qu'à la maison ils l'enseignent à leurs parents. Ainsi en va-t-il chez mon ami le pharmacien libyen toubou : son petit de 4 ans est entré à la crèche il y a 6 mois, et il parle mieux le français que son papa ! Et pourtant, à la maison on jongle déjà avec trois autres langues : l'arabe, le toubou, et l'anglais !

Ce qui m'amène à faire un rêve… Compte tenu de la richesse naturelle qui nous est donnée avec nos trois langues nationales… je rêve d'une école bilingue, voire trilingue pour tous, dès la petite enfance… ***GBM***

La résistible ascension
des simplistes

Je suis né à Genève d'une mère argovienne et d'un père tessinois qui se sont établis à Genève peu avant ma naissance. La langue maternelle de maman était l'allemand et l'italien pour papa. Du moins pour ce qui concerne l'écrit. En fait, ils parlaient respectivement le dialecte argovien et le patois tessinois et étaient trilingues. En famille nous n'avons parlé que le français. En ces temps de l'après-guerre, l'allemand et l'italien étaient mal vus à Genève, et mon frère et moi avons résisté aux tentatives de maman de nous initier à sa langue maternelle.

Par ***Marco Polli***

D'UNE MANIÈRE ou d'une autre, j'avais tout de même appris à comprendre leurs langues. En moi s'était formée avec la force du préjugé la conviction que les langues ne sont pas un problème. Mais je n'imaginais pas le moins du monde receler en moi un trésor qui me reliait à ma patrie quadrilingue. La Suisse était pour moi une abstraction, une réalité administrative : curieusement c'est Brusino-Arsizio qui figure sur mon passeport comme lieu d'origine. Aucune trace, en revanche de Dottikon.

La maîtrise de plusieurs langues ne va pas de soi : elle doit être encouragée.

Le jeune intellectuel que j'étais voguait dans de hautes sphères. J'étais apatride sans aucun ancrage. Il m'en a fallu du temps pour que je me sente Suisse, et que je puisse m'en réjouir. Cette prise de conscience n'était pas de nature idéologique, n'avait rien à voir avec un quelconque nationalisme. Elle renvoyait à des émotions, des réminiscences enfantines, avec des images et les sonorités des langues maternelles de mes parents. Dottikon, Brusino-Arsizio et les Eaux-Vives forment un triangle qui détermine mon identité multilingue.

À douze ans, je suis entré au très vénérable Collège Calvin. Dès lors, je ne voyais plus guère mes camarades de jeu du quartier ; ils fréquentaient d'autres écoles, étaient entrés précocement dans la vie professionnelle. Nos chemins se séparèrent. Par hasard, je m'étais lié d'amitié avec un groupe d'étudiants allemands. Très rapidement j'avais appris leur langue que je parlais désormais couramment, qui allait bientôt prendre la place d'une seconde langue maternelle dans laquelle j'appris à exprimer des sentiments nouveaux comme l'amour. Je me sentais étranger au Collège Calvin, comme une espèce de passager clandestin. À cause de mes origines, sans doute. Ce n'est que plus tard que je prendrai conscience que ma mère avait vécu la même altérité à Ingenbohl comme fille d'ouvrier à qui on faisait la charité parmi des princesses en devenir. Pourtant les deux dernières années de collège furent un temps de découverte enthousiasmante, au travers des cours d'allemand, de Goethe et Schiller, Dürrenmatt, Kafka, Thomas Mann et d'une kyrielle d'auteurs contemporains allemands. Camus et Diderot en français, aussi. Mon zèle rencontra reconnaissance et encouragements de certains de mes professeurs. Je voulais apprendre la philosophie, choisir l'allemand et le français en seconde et troisième branche. Et c'est ainsi que je suis devenu professeur secondaire d'allemand, de français et de philosophie.

Notre atout majeur

Mon intérêt pour l'histoire suisse a été éveillé par les débats sur l'enseignement des langues étrangères. Comme président de la Commission langues vivantes de la Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement secondaire, j'ai suivi l'interminable débat de sept ans au Conseil national, du tournant du millénaire à juin 2007 autour de la création d'une loi sur les langues nationales. Les opinions entre tenants de la situation actuelle accordant la priorité au multilinguisme helvétique et défenseurs d'un enseignement prioritaire de l'anglais étaient tranchées. Avec une ironie mordante, la conseillère nationale grisonne Brigitta Gadient résuma la situation avec cette formule : « Notre pays repose sur le principe de la diversité dans l'unité, et la diversité est toujours préférable au simplisme. » Le combat engagé ce 21 juin 2007 entre les

© www.parlament.ch

« Notre pays repose sur le principe de la diversité dans l'unité, et la diversité est toujours préférable au simplisme. »

Brigitta Gadient

Diversitaires et les Simplistes s'acheva par la victoire des Diversitaires : la Loi sur les langues[1] y compris son article 15 qui donnait la priorité à une langue nationale fut adoptée par une majorité de 87 voix contre 68. Mais l'Assemblée fédérale en décida autrement. Elle opta pour une soi-disant « solution de compromis » introduisant deux langues précoce, la première dès 8 ans la seconde à 10 ans, laissant aux cantons la liberté de choisir en priorité l'anglais ou la deuxième langue nationale. Aujourd'hui, tous les cantons alémaniques commencent par l'anglais. C'était ça le fin mot de l'histoire. Alors que les cantons romands maintiennent l'allemand.

Il m'en a fallu du temps pour que je me sente Suisse.

La diversité linguistique est l'un des piliers sur lequel repose notre identité et notre culture, une chance. Mais la maîtrise de plusieurs langues ne va pas de soi, ne vient pas spontanément : on doit s'en préoccuper, elle doit être encouragée. Le multilinguisme helvétique a une histoire et un statut. C'est Napoléon, en 1798, qui le premier a eu l'idée de reconnaître un statut d'égalité en droit des trois communautés linguistiques d'alors. La Restauration l'a supprimé en 1814, à une époque de régression assez semblable à la nôtre depuis 1989. La Constitution de 1848 l'a rétabli. Enfin, en 1938 est venu s'ajouter le romanche avec un statut particulier.

La diversité culturelle et linguistique, ancrée dans la Constitution fédérale (art. 2 et 69), est notre atout majeur. Elle a fait de la Suisse l'État le plus moderne d'Europe, et garantit depuis 166 ans l'unité et la paix civile de notre pays. Les conséquences de la suppression de fait de ce statut sont imprévisibles. Pour le lecteur francophone, je me permets d'ajouter la considération suivante au vu de l'extraordinaire sursaut de la société civile française de dimanche 11 janvier. Depuis des années, on croyait le peuple français totalement anesthésié en déprime à l'image de ses élites cacophoniques. Et tout à coup, des millions de citoyens de toutes origines, religions, idéologies sont sortis dans la rue pour la défense des libertés fondamentales selon Charlie. Comme quoi, le pire n'est pas toujours sûr. ***MP***

1. Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues)

Der aufhaltsame

Aufstieg der Einfältigen

Ich bin in Genf geboren als Sohn einer Aargauerin und eines Tessiners, die sich kurz vor meiner Geburt hier angesiedelt hatten. Die Muttersprache meiner Mutter war deutsch, meines Vaters italienisch, genauer gesagt : Aargauer Dialekt und Tessiner Mundart. Beide waren dreisprachig. Zu Hause haben wir ausschliesslich französisch gesprochen. In diesen Nachkriegsjahren waren in Genf italienisch und deutsch verpönt, und wir, mein Bruder und ich, wehrten uns gegen die Versuche meiner Mutter, uns in ihre Muttersprache einzuweihen.

*Von **Marco Polli***

IRGENDWIE verstand ich doch ihre und seine Sprachen. In mir hatte sich das Vorurteil eingebürgert, dass Sprachen kein Problem ist. Dass ich durch ihre Kenntnis einen Schatz in mir barg, der mich mit meiner viersprachigen Heimat verband, leuchtete mir lange nicht ein. Die Schweiz war für mich eine Abstraktion, eine Papier-Sache : Brusino-Arsizio steht als Heimatort in meinem Ausweis. Von Dottikon ist keine Spur.

Als junger Intellektueller schwebte ich in höheren Sphären. Ich war heimatlos, nirgends verankert. Es hat lange gebraucht, bis ich mich als Schweizer fühlte, darüber froh sein durfte. Diese Einsicht war nicht ideologischer Art, hatte nichts mit Nationalismus zu tun, sondern mit Emotionen, Bildern und den Klängen der Muttersprachen meiner Eltern aus meiner Kindheit. Dottikon, Brusino-Arsizio und les Eaux-Vives, bilden ein Dreieck, das meine mehrsprachige Identität einfasst.

Im Collège Calvin war ich ein Fremdling, eine Art Schwarzfahrer, meiner Herkunft wegen. Viel später erfuhr ich, dass meine Mutter in Ingenbohl als Arbeitertochter unter Prinzessinnen im Werden dasselbe erlebt hatte. Doch in den letzten zwei Jahren im Collège Calvin entdeckte ich mit Begeisterung Goethe und Schiller, und eine Fülle zeitgenössischer deutscher Autoren. Camus, Diderot, auch. Mein Eifer wurde von Lehrern anerkannt und gefördert. Ich wollte Philosophie studieren, entschied mich für deutsch und französisch als zweites und drittes Fach. Und wurde Deutsch- Französisch- und Philosophielehrer.

Unser bester Trumpf

Mein Interesse für die Schweizer Geschichte wurde durch die Auseinandersetzung um den Unterricht der Fremdsprachen erweckt. Als Präsident der Kommission für Moderne Sprachen des Vereins Schweizerischer Gymnasiallehrer verfolgte ich die Debatten im Nationalrat um die Schaffung eines Sprachengesetzes, die sich ab Jahrtausendwende auf sieben Jahre verzögerten. Die Meinungen gingen immer heftiger auseinander zwischen Anhängern des Ist-Zustands, d.h. des Vorrangs der Nationalsprachen, und Verfechtern des Englischen als Einstiegsfremdsprache. Zusammenfassend ironisierte die Bündnerin Brigitta Gadient kurz und bündig : „Unser Land beruht auf dem Grundsatz der Vielfalt in der Einheit, und Vielfalt ist immer besser als Einfalt". Der angesagte Kampf von den Vielfältigen gegen die Einfältigen wurde an diesem 21. Juni 2007 zugunsten der Vielfältigen entschieden und das sogenannte Sprachengesetz[1] mit seinem Artikel 15, der der zweiten Nationalsprache die Priorität als Einstiegssprache gewährte, mit 87 gegen 68 Stimmen verabschiedet. Die Bundesversammlung sah es drei Monate später anders. Es wurden zwei Frühsprachen (die erste mit 8, die zweite mit 10 Jahren) als „Kompromisslösung" eingeführt mit Freiwahl der Kantone, was die Einstiegssprache anbelangt : Englisch oder die zweite Nationalsprache. Alle Deutschschweizer Kantone fangen heute mit Englisch an. Das war also des Pudels Kern.

Unser Land beruht auf dem Grundsatz der Vielfalt in der Einheit, und Vielfalt ist immer besser als Einfalt.

Brigitta Gadient

Mit zwölf kam ich aufs Gymnasium, das altehrwürdige Collège Calvin. Meine früheren Spielkameraden sah ich kaum noch ; sie besuchten andere Schulen, wurden früh berufstätig. Unsere Wege gingen auseinander. Es kam so, dass ich mich mit einer Gruppe deutscher Studenten befreundete, im Nu ihre Sprache lernte, die ich nun fliessend sprach, die bald die Rolle einer zweiten Muttersprache einnahm, in der ich neuerfahrene Gefühle wie Liebe ausdrücken lernte.

Die sprachliche Vielfalt ist einer der Grundpfeiler, auf denen unsere Identität und unsere Kultur beruht, eine grosse Chance. Doch ist die Mehrsprachigkeit nicht selbstverständlich da : sie muss gepflegt und gefördert werden. Die Viersprachigkeit der Schweiz hat eine Geschichte und einen Status. 1798 hat Napoleon den damaligen drei Sprachgemeinschaften die Rechtsgleichheit zuerkannt. Sie wurde 1814 – in einer Zeit, die unserer Epoche nach 1989 ziemlich ähnlich sieht - von der Restauration abgeschafft. 1848 wurde sie durch die Bundesverfassung wieder hergestellt. 1938 schließlich kam eine vierte rätoromanische Sprache mit einem besonderen Status hinzu.

Die kulturelle und sprachliche Vielfalt, die in der Bundesverfassung (Art. 2 und 69) verankert ist, ist unser bester Trumpf, machte aus der Schweiz den modernsten Staat Europas und sorgt seit 166 Jahren für die Einheit und den inneren Frieden unseres Landes. Die Folgen der Abschaffung in der Tat dieses Status sind nicht absehbar. ***MP***

1. Bundesgesetz über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften (Sprachengesetz)

Langues de possession

et langues de fraternité

En ce début de XXIe siècle, nous sommes tous fascinés par les notions de l'Ailleurs symbolique ou réel. Par les langages étrangers à celui que nous pratiquons depuis l'enfance. Par les notions du bilinguisme et du multilinguisme, bien sûr. Par les circulations instantanées des informations sur toute la surface du globe. Et par la mise en voyage de notre personne matérielle, qui transporte celle-ci jusqu'aux antipodes en un coup d'Easyjet.

Par ***Christophe Gallaz***

Or il y a, dans cette obsession collective du déplacement mental ou matériel compulsif vers l'Autre, quelque chose d'infiniment dérisoire. Quelque chose d'infiniment stupide, et même d'infiniment médiocre. Quelque chose qui ressemble d'une part à la fuite, et d'autre part au calcul intéressé. Mais aussi quelque chose d'infiniment émouvant et d'infiniment magnifique – au sens où l'art lui-même est magnifique.

Des débats d'ordre utilitaire

Ce qui est dérisoire et stupide, c'est apprendre la langue des autres par esprit de concurrence. Placer le bilinguisme ou le multilinguisme sous le signe de la performance obligatoire. Vouloir s'exprimer exactement comme son interlocuteur étranger, selon ses standards à lui, pour le convaincre mieux – à la façon d'un bonimenteur souverain qui n'aurait pas besoin de chercher ses mots et ses phrases.

Or la plus grande part des programmes scolaires mis en place dans notre pays procède de ce vœu-là. Sur les bancs de nos écoles, on n'apprend pas les langues étrangères par amour supérieur des langues étrangères. On les apprend pour être plus efficace dans l'univers international.

C'est pourquoi la plupart des débats pédagogiques, dans les Départements cantonaux de l'Instruction publique et dans l'opinion, sont d'ordre utilitaire sur ce point. Durant notre enfance, nous apprenons l'allemand pour réaliser plus tard de meilleures affaires à Berlin, l'anglais pour mieux conquérir les marchés américains, ou le chinois pour être plus percutants face aux consommateurs potentiels de Pékin ou Shanghai.

Le goût des escarpements phonétiques

Les choses, pourtant, sont quelquefois plus complexes et plus réjouissantes : il arrive que le vœu d'apprendre une langue étrangère soit émouvant. Qu'il manifeste le désir de s'élargir et de rencontrer l'Autre. De quitter symboliquement le territoire helvétique où quatre idiomes coexistent déjà, comme chacun sait, mais en fonction d'une Histoire commune si pétrie de désaccords subreptices que leur diversité n'aiguise plus guère en nous la moindre compétence d'altérité. En ma qualité de Romand francophone, par exemple, entendre parler le suisse alémanique m'agace plutôt qu'il ne m'attire à Berne ou Zurich.

Apprendre l'anglais de Shakespeare, en revanche, quelle merveille ! Ou l'espagnol de Cervantès, l'italien de Dante, l'allemand de Goethe et le latin de Virgile et de Cicéron ! Approcher ces langues-là dilate en effet mon microcosme quotidien. Je m'élève au-dessus de ses repères familiers, je vois rapetisser ses roitelets politiques et financiers et je réduis, en mon for intérieur, tous mes réflexes d'appartenance machinale à ses normes.

Plus précisément, l'anglais de Shakespeare me transporte dans un territoire où la dramaturgie des psychés n'est plus atténuée par les standards du consensus. Quant à l'espagnol de Cervantès, il instille en moi le goût des escarpements phonétiques – ceux-là mêmes que l'amour lémanique des diphtongues molles assomme jour après jour dans les replis de ma mentalité. Et l'italien de Dante, lui, me ramène aux délices de l'accent tonique, qui s'est abâtardi sous mes latitudes natales tant y règnent les paysages « doucement vallonnés », comme on se rengorge de les décrire par ici…

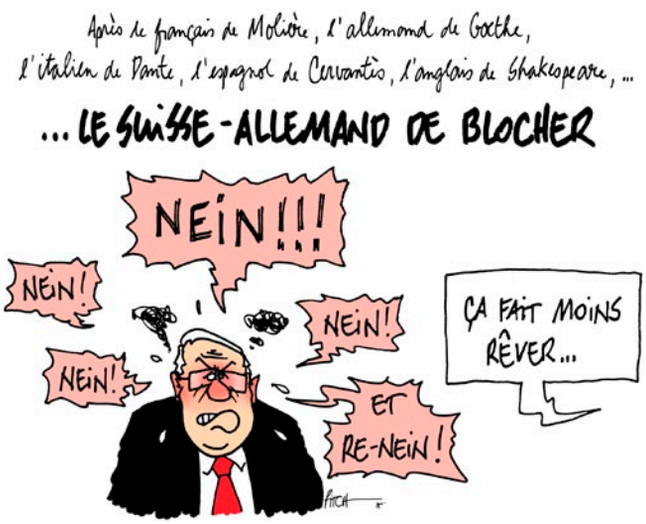

Un instrument de fraternité

C'est à partir de là que l'apprentissage d'une langue étrangère peut être aussi beau qu'une démarche poétique. Qu'est-ce qu'une démarche poétique ? C'est un processus de la pensée qui précède un processus de la formulation – l'un et l'autre m'enrichissant et me frustrant à la fois : j'essaie de méditer le monde qui m'environne, mais j'ignore comment exprimer pleinement cette méditation. Ce qu'il faut aimer dans le bilinguisme ou le multilinguisme, c'est ce principe-là d'insuffisance. C'est mon tremblement quand je me risque à parler une autre langue que la mienne maternelle. C'est la conscience que l'allemand, ou l'anglais, ou l'italien, m'échapperont toujours en partie. Que je n'en connaîtrai jamais tous les mots et tous les dédales syntaxiques. Ou que si j'en connais un jour tous les mots et tous les dédales, il en subsistera forcément des parts mystérieuses, et des portes dérobées.

Ainsi puis-je aussi me rapprocher de l'Autre : non pas en le maîtrisant, si je puis dire, mais en le laissant toujours m'échapper à de minuscules égards. C'est à cette condition que les langues deviennent ce qu'elles devraient être exclusivement – non pas des instruments de conquête, mais de fraternité. ***ChG***

Corin Curschellas
dans son spectacle *La Grischa*
© Sava Hlavacek

L'immersion

pour faciliter la compréhension
Corin Curschellas plonge dans la langue

Rare artiste romanche à se produire en Suisse romande, cette musicienne atypique chante en plusieurs langues pour s'adresser au cœur des spectateurs et rassembler au delà des frontières linguistiques.

Par ***Corinne Jaquiéry***

Corin Curschellas a toujours voulu relier les différences, trouver les points communs. Née à Coire dans les années 50, elle n'a pas 20 ans quand elle quitte la capitale romanche pour Zürich, avant de partir vivre à Berlin et à Paris. « Quand tu nais Grisonne et que tu aimes le monde, tu es obligée d'aller vers l'autre. D'entrer dans différents univers par le biais de la langue puisque personne ne parle romanche ! »

Au Conservatoire de théâtre de Zürich, la jeune femme expérimente sa première plongée dans une langue étrangère : l'allemand, tout en chantant en suisse allemand et en anglais dans un groupe électro-pop-rock. Son premier projet musical intitulé « Les extrêmes se touchent » se réalisera à Berlin où elle s'installe dans les années 80. « Pour m'accompagner, il y avait un bassiste punk, un guitariste classique, un pianiste jazz et un batteur plutôt extrême ! J'ai vu que la musique était un extraordinaire moyen de communication : un médium qui permet de se faire comprendre aussi bien par un Chinois qu'un Suisse romand ou un Esquimau ».

À vingt-sept ans, la Berlinoise d'adoption chante déjà en plusieurs langues : français, anglais et romanche. À l'époque, les musiciens du monde entier se retrouvent dans la capitale allemande pour explorer de nouveaux sons, de nouvelles formes. Un vrai laboratoire. Créative, jeune et fauchée, la scène underground investit les friches industrielles et s'éloigne des sirènes pop de la new wave pour créer la no wave. Corin Curschellas participe à ce bouillonnement culturel qu'elle avait ardemment souhaité en quittant Zürich. « En Suisse, les gens avaient des a priori. Comme je chantais dans un certain style plutôt jazz avec Andreas Vollenweider ou Max Lasser, il ne fallait pas que je m'éloigne vers le punk ou autre chose sous peine de ne plus avoir de public. À Berlin, j'ai pu oser tout ce dont j'avais envie musicalement parlant. » Curieuse, elle découvre le bruitisme, s'initie à l'électronique. Son style protéiforme plaît et les concerts se multiplient.

À la chute du mur, la Grisonne est de retour en Suisse. Christoph Marthaler que la jeune artiste a rencontré au Conservatoire, lui offre ses premiers rôles. Au théâtre, Corin Curschellas joue aussi avec Heiner Müller ou Bob Wilson ou dans de petites troupes alternatives. Son éclectisme et son ouverture influencent également ses choix musicaux. La chanteuse côtoie les Musiciens du Nil, le Vienne Art Orchestra, le rocker David Byrne ou encore les jazzmen Lee Konitz ou Mich Gerber. Détentrice d'une bourse, Paris devient son nouveau port d'attache, mais au lieu des quelques mois prévus, elle y restera une dizaine d'années, jusqu'en 2005. « Je connaissais un peu l'écrivain Niklaus Meienberg que j'ai croisé dans le quartier du Marais. On a bu un café et je lui ai dit que je me sentais comme chez moi à Paris. Il m'a proposé son appartement que je loue encore aujourd'hui, car après sa mort, sa famille m'a autorisé à rester. »

Chaleureuse et charismatique, l'artiste entraîne amis et professionnels dans des projets transversaux parfois improbables. Elle compose notamment la chanson « Jeudi amour » pour Michael Von der Heide après avoir entendu à la radio la phrase « Je dis, je t'aime » sans la comprendre.

Inventive, spirituelle, chaleureuse et pleine de vie, Corin Curschellas transforme les barrières linguistiques en autant de tremplins pour sa carrière d'artiste. « Mon frère est avocat dans les Grisons. Ma mère disait toujours qu'elle avait deux enfants aux personnalités totalement opposées. Un état de fait qui m'a sûrement appris à chercher les points communs plutôt que les différences afin de pouvoir dialoguer. » Aujourd'hui, son frère l'aide à tenir la caisse de ses concerts qu'elle voue notamment aux chants populaires en rhéto-romanches. La musicienne les réinterprète en leur donnant une note de fraîcheur et de modernité. En 2013, Corin Curschellas a sorti le livre de chants « La Grischa ». Elle poursuit ses rêves de rassembleuse en réalisant ses propres projets pour la scène, le théâtre ou pour des festivals dans une grande variété de styles de musique, d'instruments et de langues. ***CJ***

Pour aller plus loin et entendre la musique de Corin Curschellas : www.corin.ch

C'est en six langues

que je parle et que je chante

Propos de la chanteuse Corin Curschellas recueillis par ***Corinne Jaquiéry***

Pourquoi chanter dans plusieurs langues ?

Je suis curieuse, ouverte aux autres. Je parle et je chante en six langues, romanche, suisse allemand, allemand, français, italien et anglais. Sans compter le bolobolo, la langue de l'improvisation musicale. Je veux parler avec les gens, être comprise. On se sent immédiatement moins étranger quand on parle la langue d'une région ou d'un pays. Même si la culture est très différente de la sienne, on peut communiquer et ça, c'est essentiel. À contrario, si on ne le peut pas, on se sent à part. À vingt ans, je suis allée en Finlande. La langue était pour moi un mystère car peu de mots résonnaient familièrement. J'ai souffert de ne pas avoir pu parler avec les Finlandais dans leur langue même si on parlait anglais ensemble. Je me suis sentie vraiment étrangère.

Comment envisagez-vous le processus de traduction d'une chanson ?

Je dois être dans la langue. Vivre la langue dans le pays ou la région. Je commence à penser dans la langue. Je ne traduis pas dans ma tête. Puis, je pars de la mélodie de la langue Ensuite, j'écris dans la langue… avec l'aide de dictionnaires, bien sûr.

Quand, je chante devant des gens qui ne comprennent pas la langue, c'est plus difficile. Si je chante en romanche à Zürich, je donne la traduction de mes textes même si la plupart des spectateurs aiment la mélodie de la langue sans la comprendre. Aujourd'hui, j'aime beaucoup chanter chez moi dans les Grisons. Parler la même langue est une communication directe. Du cœur à cœur.

Pourquoi ne pas traduire du romanche au français par exemple ?

Je trouve que cela ne fonctionne pas pour la poésie ou la chanson. Pour moi qui vis dans le monde des sons, la mélodie de la langue ne se transmet pas. J'écris en anglais, mais pas en italien parce que je n'ai jamais vécu en Italie. Je dois vivre quelque part pour être dans le monde des sons du lieu. J'ai chanté en italien, mais en mettant des poèmes en musique. Notamment ceux de Primo Levi.

Vous sentez-vous Suisse quand vous chantez à l'étranger ?

L'une des plus belles choses en Suisse est sa pluralité de langues. Belle comme son paysage de lacs et de montagnes. Le plus intéressant, ce qui me fascine, c'est que la Suisse est une construction imposée par Napoléon, mais qui fonctionne très bien. Je trouve terrible ce qui se passe dans certains cantons alémaniques où l'on veut supprimer l'apprentissage du français et aller vers l'anglais. On se dirige peu à peu vers une monoculture. C'est aussi ce qui se passe dans la nature où les espèces se raréfient. C'est très inquiétant…

Les langues font-elles partie de l'identité suisse ?

Quand je vivais ailleurs, je n'étais pas spécialement fière de la politique suisse, mais de sa pluralité linguistique, oui. J'aime être capable de parler et comprendre plusieurs langues. J'ai souvent été dans des situations où je devais traduire pour tout le monde. Dans le groupe Global Meeting Vocal qui rassemblait des chanteurs des quatre continents, j'étais la seule qui comprenait toutes les langues. Je devais traduire, faire partager les opinions de chacun au risque de ne plus pouvoir donner la mienne. Aujourd'hui, je prépare un projet musical qui permettra d'improviser en plusieurs langues selon les suggestions du public. J'aimerais beaucoup le présenter en Suisse romande si des programmateurs s'y intéressent.

Pourquoi aimez-vous tant parler plusieurs langues ?

Dans le canton des Grisons où je suis née, nous sommes une petite Suisse car nous avons trois régions linguistiques où l'on parle italien, romanche et allemand. Ma langue maternelle est le romanche, mais ma mère parlait aussi l'allemand. Aux Grisons, on est obligé d'apprendre une autre langue pour faire des études. Je n'ai néanmoins jamais ressenti un sentiment d'injustice car apprendre une autre langue permet d'explorer le monde. C'est important aussi de préserver sa propre langue.

Selon vous la langue romanche est-elle en danger ?

Au contraire, peut-être qu'elle va se développer. Quand on prend conscience d'une réalité, on peut la changer. De plus en plus d'enfants parlent le romanche, même si leurs parents sont venus s'installer récemment dans les Grisons et ne sont pas d'origine romanche. Mon livre *La Grischa,* qui reprend les chansons traditionnelles en les modernisant, est même devenu une référence dans les écoles ou pour les mamans qui chantent les chansons avec leurs enfants. C'est ainsi qu'une langue peut rester vivante : on l'habille de nouvelles couleurs contemporaines sans la détruire. ***CJ***

Spectacle *La Grischa* © Sava Hlavacek

L'anglais
comme langue véhiculaire

Nul doute que le multilinguisme soit un enrichissement, au niveau personnel. Il développe l'intelligence dans la mesure où il habitue ceux qui le pratiquent à jongler avec des codes linguistiques différents.

Par ***Jean-Claude Crevoisier***

Il favorise la souplesse d'esprit, et vraisemblablement l'ouverture interculturelle. Il permet, sans les rendre automatiques, l'élargissement des relations humaines et la compréhension entre les gens.

En revanche, le bilinguisme institutionnel est très souvent un piège pour la culture minoritaire. Si l'on n'a pas inscrit des garde-fous dans la Constitution, la dynamique linguistique se développera immanquablement au détriment de la communauté la plus faible. Surtout si la langue majoritaire est principalement celle de la politique et des affaires.

On sait de plus que la langue maternelle, ou celle qu'on parle naturellement, n'est pas qu'un moyen de communication. Sa pratique entraîne une structuration de la pensée. C'est par elle principalement qu'on se nourrit intellectuellement, par l'écoute et la lecture. C'est cette source privilégiée d'information qui forge l'opinion sur le monde et sur ses semblables.

Les différences linguistiques induisent donc des attitudes et des pratiques différentes. C'est normal.

Le mythe de la compréhension réciproque

Mais il n'y a pas que cela en Suisse. Nos concitoyens alémaniques privilégient de plus en plus l'usage de leurs dialectes. Non seulement dans la vie de tous les jours mais également dans les médias audiovisuels, et même à l'école élémentaire ! Ils renoncent ainsi progressivement, pour des raisons qui leur appartiennent, à maîtriser cette « langue étrangère » qu'est, selon leurs dires, l'allemand. Ce choix délibéré des idiomes alémaniques s'accompagne en outre d'un repli identitaire sur une patrie mythique autant que dépassée. Il serait peut-être abusif de conclure que ceci explique cela, encore que…

Parallèlement, on constate, à l'Est de la Sarine, une baisse flagrante d'intérêt pour le français, considéré comme nettement moins utile que l'anglais pour assurer l'avenir de la jeunesse alémanique. Sacrifiant de ce fait délibérément ce à quoi les Romands essaient de s'accrocher encore, soit l'Entente confédérale fondée sur une compréhension réciproque. Encore un mythe !

La Suisse romande, de son côté, s'obstine à tenter, parfois en vain, d'apprendre à ses enfants une langue que les Alémaniques eux-mêmes ne parleront éventuellement plus à terme. Elle le fait vraisemblablement en croyant conjurer un divorce qui se manifeste de plus en plus. Elle espère peut-être ainsi rester durablement le parent, certes de seconde zone mais « généreusement » assisté, de la Suisse moderne.

Il est temps de réagir et de renoncer aux effets pervers de cette subordination politique, économique et culturelle.

On devrait, en Suisse romande comme ailleurs, prendre acte avec lucidité de la place prise par l'anglais dans la dynamique de la mondialisation. On devrait admettre que la maîtrise de cette langue est devenue indispensable ; et donc l'enseigner aussi comme première langue étrangère, bien sûr après la langue maternelle.

Les conséquences ? L'anglais pourrait être désigné langue véhiculaire en Suisse. Son usage deviendrait obligatoire dans la formation supérieure – les Écoles polytechniques l'ont déjà adopté – dans l'économie – on la trouve partout présente dans la publicité commerciale – et surtout dans la politique.

À égalité

L'anglais, s'imposant au Palais fédéral, permettrait de sensibles économies, de traduction déjà. De plus Alémaniques, Romands et Italophones se trouveraient, dans cette langue, à égalité de difficulté d'expression et de compréhension. Le meilleur y gagnerait et non plus, comme systématiquement aujourd'hui, le majoritaire linguistique.

À l'École romande, on pourrait renoncer à enseigner en priorité l'allemand que même les Alémaniques ne parleraient plus. Et le temps ainsi gagné pourrait être consacré à l'apprentissage de langues plus ouvertes sur le reste du monde, comme l'espagnol, l'arabe ou le chinois.

Qui nous dit enfin que ce ne serait pas une façon habile de sortir la Suisse de l'isolement dans lequel les pratiques de l'UDC, et autres nationalistes, voudraient l'enfermer ? ***JCC***

Article paru sur www.courant-d-idees.com
et sur www.lameduse.ch

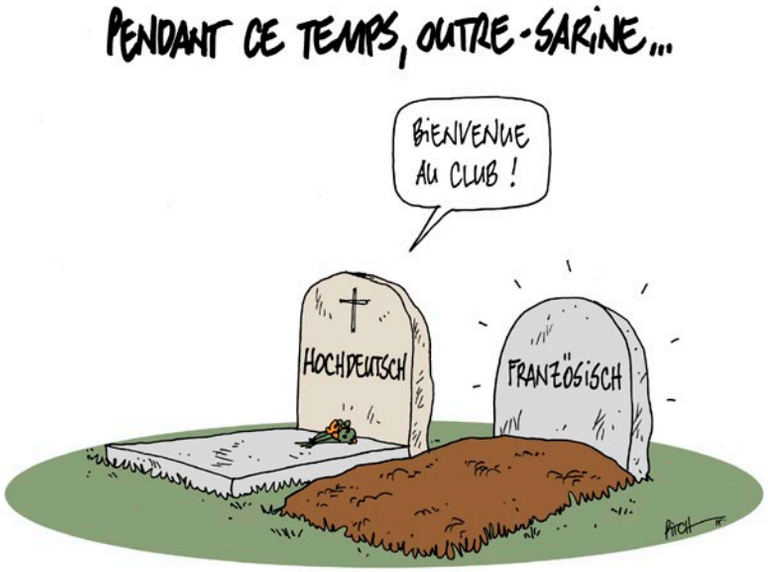

L'italien

unique langue nationale !

Fiction. En l'an 2050, Dante Verdi prit conscience d'un double péril. Le problème linguistique helvétique ne découlait pas seulement de l'impérialisme culturel anglo-saxon. Il tenait tout autant à la dictature provinciale du dialecte.

Par ***Christian Campiche***

Dante Verdi remercia le peuple qui venait de l'élire à la présidence de la Suisse et annonça dans la foulée que l'unique langue officielle du pays serait désormais l'italien. *« Siamo tutti italofoni ! »*, scanda à trois reprises le leader bien aimé. Le stade de Suisse archicomble éclata en acclamations.

Nella lingua di Dante

Répercutant la nouvelle sur les ondes, le speaker de la radio alémanique se fendit d'un sonore *« Buongiorno, Signore e Signori, da oggi Vi informiamo nella lingua di Dante. »* Le clin d'œil patronimique amusa la galerie, mais peu d'auditeurs saisirent la pertinence familiale de l'allusion. Ils ne tardèrent pas à l'apprendre en lisant les hagiographies du guide suprême. Dante Verdi devait son prénom à la passion que ses parents, de modestes agriculteurs de la région de Biasca, en Léventine, avaient nourrie pour la *Divina Comedia*.

Cet héritage culturel avait bercé toute l'enfance de Dante Verdi. À l'école, le futur président dut choisir entre le français et l'allemand, l'une des autres langues nationales. Il s'exécuta à contre-cœur, jetant son dévolu sur l'idiome de Goethe, mais se promit aussitôt de faire changer les choses le jour où… C'est d'ailleurs le français qu'il finira par apprendre le mieux, sur le tas, après s'être inscrit en philo à l'Université de Fribourg. Parallèlement, un séjour à Londres lui ouvrit les portes de l'anglais.

À l'époque ils étaient peu à oser douter de la vocation universelle de la langue de Shakespeare. Dante Verdi, lui, n'y avait jamais cru. Au moment de son intronisation, il mesura son triomphe à la rapidité avec laquelle les burocrates promirent de mettre en œuvre son grand dessein, l'italianisation du pays.

Pour que les politiciens se mettent d'emblée au diapason, les textes juridiques furent systématiquement édités en italien. Véritable institution du parlement fédéral pendant près de deux siècles, les traducteurs en perdirent leur… latin. Ils se reconvertirent en scribes au service de la propagande. Le budget fédéral économisa des millions grâce à l'uniformisation des véhicules identitaires de l'information.

À l'étranger, l'image de la Suisse connut un gain remarquable. Des quatre langues nationales appartenant désormais au passé, l'italien était la plus populaire, celle que l'on identifiait le moins à une oppression récente. D'une certaine manière, l'Europe, voire le monde, n'était jamais sorti de l'empire romain dont se réclament les italophones. Le peuple revendiquait du pain et des jeux, les guerres alimentaient le quotidien lointain, seuls changeaient les borborygmes de velus barbares.

Contre l'anglicisation de la Suisse

Du haut de son Olympe, Dante Verdi mesurait les progrès accomplis dans la lutte contre l'anglicisation de la Suisse et de la planète. L'aversion que lui inspirait l'anglais, il l'avait développée depuis ce voyage en train entre Bellinzone et Altdorf. Déclarant ne pas savoir le français, encore moins l'italien, le contrôleur des CFF n'avait pas souhaité s'exprimer en *Hochdeutsch* non plus. La conversation s'était déroulée en anglais. Ce jour-là, Verdi prit conscience d'un double péril. Le problème ne découlait pas seulement d'un impérialisme culturel, importé du consumérisme anglophone. Il tenait tout autant à une dictature locale, le provincialisme du dialecte.

Épisodiquement, des Suisses issus d'une minorité avaient tenté de secouer le joug. En 2014, le député tessinois Marco Romano s'était adressé au Conseil fédéral en des termes provocants : « Faut-il modifier l'article 4 de la Constitution et faire du suisse-allemand une langue nationale en lieu et place de l'allemand ? » Le gouvernement avait répondu par une lapalissade et on en était resté là.

Le peuple choisit un Romand

Quand Dante Verdi se jura d'éradiquer l'allemand officiel, il y parvint au-delà de ses espérances. Du Bodan à la Sarine, les habitants s'adaptèrent à une langue qui ne les empêchait pas de parler la leur. Tout autre, en revanche, fut le résultat dans la partie occidentale de la Suisse. L'élimination de la langue d'oïl s'avéra un nœud impossible à dénouer pour le petit père de la Suisse, allant jusqu'à provoquer la chute du tyran. Dante Verdi avait tout simplement oublié que la Suisse romande ne pratiquait plus son patois depuis longtemps. Le français jouait véritablement son rôle de langue véhiculaire. On ne pouvait en dire autant pour l'italien au Tessin où le dialecte s'employait couramment dans les vallées, voire au cœur des métropoles.

En 2060, prisonnier de ses contradictions, Verdi fut chassé de Berne. Pour lui succéder, le peuple choisit un Romand, Jean Molière. Ce dernier imposa le français en tant que seule langue nationale. ***ChC***

LE STYLE SUISSE

par Noémie Oulevay

Dans ce dossier, les titres des articles ont été composés avec le caractère typographique Helvetica. Grand classique des années 60 dessiné par Max Miedinger, l'Helvetica a contribué à faire connaître le « style (international) suisse » à travers le monde. Ce style graphique d'une sobriété extrême est une pure émanation du fonctionnalisme dans lequel la lisibilité et la hiérarchisation des informations font figure de dogme. On peut penser que l'existence de nos quatre langues nationales y est pour quelque chose, puisqu'il s'agissait de faire coexister sur un même espace des pavés de texte allemands, français, italiens, romanches ou anglais.

exemple d'un ouvrage en 3 langues

LE COURRIER

L'essentiel, autrement.

www.lecourrier.ch

Le Courrier, c'est...

- Une information de **qualité** au quotidien.
- Des sujets originaux issus d'une presse **indépendante**.
- **Les rubriques**: Région, Culture, Suisse, International, Solidarité, Religion, Egalité,...
- Des chroniques et des **dessins de presse**.
- La carte "Côté Courrier" et ses **nombreux avantages**.

Essayez-le deux mois!

Abo Papier **35.-**

Abo Web **20.-**

T 022 809 55 55 | F 022 809 55 67 | abo@lecourrier.ch

Un paysage médiatique qui serve la démocratie et non l'actionnaire

La liberté d'expression pour les artistes et la liberté d'information pour les journalistes sont les deux faces d'une même pièce. Ces libertés ont été mises à mal par des fanatiques lors de la tuerie à *Charlie Hebdo*. La prochaine votation sur la loi radio-TV en Suisse nous rapproche d'autres menaces contre ces libertés.

Par ***La rédaction***

L'audiovisuel

En Suisse, le service public audiovisuel fait l'objet actuellement de trois opérations qui ne font qu'ajouter à ces menaces : un référendum (contre la loi radio-TV, mis au vote en juin 2015), et deux initiatives anti-redevances (qui sont au stade de la récolte de signatures).

Nous, artistes et journalistes soussignés, craignons de laisser démanteler la SSR sous le prétexte fallacieux du libre jeu de la concurrence. La concurrence, nos chaînes de TV la subissent férocement à chaque instant. Elles se battent non sans succès pour permettre aux spécificités sociales, politiques, linguistiques et culturelles de nos régions suisses de continuer à revendiquer leur place face aux chaînes étrangères toujours plus fortes, plus nombreuses et plus réductrices, et qui, sans les ressources de la redevance n'en feraient qu'une bouchée.

Nous savons qu'aucun média privé n'assurera à l'audiovisuel le niveau de qualité dont nous disposons en Suisse depuis des décennies. Nous savons qu'aucune région linguistique de Suisse n'atteint la taille critique permettant une véritable concurrence sur nos marchés audiovisuels culturellement très cloisonnés.

Et bien sûr la première victime de la privatisation des radios et TV dans les régions minoritaires serait la clé de répartition SSR qui leur garantit une part non proportionnelle des ressources. Prétendre faire jouer la concurrence entre plusieurs opérateurs sur un tel territoire reviendrait très vite à le livrer aux diffuseurs internationaux et, par contrecoup, à affaiblir dangereusement le lien confédéral.

Les groupes médiatiques privés qui souhaitent s'arroger la radio-TV s'empresseraient de faire passer la liberté de l'information sous les rouleaux compresseurs de la rentabilité. Ils ne verraient pas l'intérêt commercial de promouvoir la diversité des programmes et le contenu culturel de la radio - et bien sûr supprimeraient le Pacte audiovisuel qui lie la TV aux films suisses et leur ont permis d'atteindre leur notoriété actuelle.

La presse

Sous régime privé, la presse écrite voit rétrécir depuis de nombreuses années son lectorat, sa diversité, sa qualité et sa liberté d'information. Bien sûr, de nombreux éléments concourent à favoriser cette inquiétante glissade. Il est nécessaire de rééquilibrer le paysage médiatique suisse et d'envisager un soutien public aux médias écrits. Une mesure qui pourrait mettre fin à la « guerre des publicités » entre la télévision et la presse, sans pour autant permettre à l'État de poser un pied dans les rédactions.

Nous proposons de créer dans chaque région un fonds d'aide à l'enquête, qui incitera des journalistes à déposer des demandes devant un jury de collègues confirmés. Cette aide leur permettra de mener leurs enquêtes en toute indépendance. Ensuite leurs articles seront proposés aux organes de presse imprimée ou virtuelle, pour lesquels cette action représentera une aide indirecte efficace. Le système d'attribution garantirait qu'aucun lien ne relierait le financement du fonds au contenu des articles soutenus et que les rédactions n'auraient aucune obligation de les publier.

Nous estimons qu'il convient d'alimenter un tel fonds d'aide à l'enquête en s'adressant en premier lieu aux diffuseurs de contenu audiovisuel (Cablecom, Swisscom TV, etc.) qui, bénéficiant d'une situation privilégiée, engrangent directement ou indirectement une partie des recettes publicitaires de l'audiovisuel. En deuxième lieu, on se rappellera qu'on a malheureusement laissé les grandes chaînes étrangères s'emparer d'une part importante du marché publicitaire audiovisuel suisse ces dernières années. Elles devraient, elles aussi, être mises à contribution en pourcentage des recettes de leurs « fenêtres publicitaires » suisses. Ces deux secteurs devraient être accompagnés à une hauteur moindre par la SSR sur ses recettes publicitaires, par des mécènes, des privés et les collectivités publiques (Confédération).

Il est nécessaire de rééquilibrer le paysage médiatique suisse et d'envisager un soutien public aux médias écrits.

Nous appelons à voter OUI à la loi radio-TV le 14 juin, à rejeter les initiatives hostiles au service public audiovisuel, dont la récolte de signatures est en cours. Nous appelons à lancer la création d'un fonds d'aide à la rédaction d'enquêtes et de dossiers pour la presse écrite dont nous développerons les modalités dans notre prochain numéro à paraître le 1er juin.

Dès maintenant, et jusqu'au 30 avril 2015, il est possible de signer cet appel ainsi que de consulter la liste des signataires sur notre site internet www.cultureenjeu.ch

La culture
domaine de souveraineté cantonale et d'activités illimitées

En Suisse, la culture est du ressort des cantons. Sauf que par essence elle ne connaît pas vraiment les frontières.

Par ***Yvette Jaggi***

En mai dernier, le Conseil fédéral mettait en consultation son projet de *Message* concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2019.

Le niveau de réflexion, la qualité de la teneur et l'ambition de ce document dépassent largement les projets analogues présentés dans le passé. Toutes qualités que la majorité des cantons, des partis et des organisations qui ont pris position ont bien voulu reconnaître, sans forcément donner leur plein accord sur le fond. Les très prochaines semaines diront si l'exécutif maintient son projet et s'il se prépare à entraîner l'adhésion des parlementaires sur la vision d'ensemble, sinon sur tous les points controversés.

L'enjeu principal est facile à situer. C'est la « politique culturelle nationale » dont le Conseil fédéral aura eu la folle audace de parler ouvertement dans son projet. Comme prévu, l'idée n'a pas convaincu. Les cantons en particulier font de la résistance, forts de la Constitution fédérale qui leur attribue expressément une compétence générale et prioritaire en matière de culture. La Confédération, en menant une politique nationale, outrepasserait le modeste rôle d'utilité que lui laisse le principe de subsidiarité.

Non à une politique nationale

Dans leur prise de position sur le *Message* culture, nombre de cantons réaffirment leur souveraineté en la matière, tout comme pour l'instruction publique ou le choix de leurs langues officielles. D'Argovie à Zurich, les gouvernements se montrent intraitables. Le Conseil d'État vaudois va jusqu'à exiger l'abandon du concept même de politique culturelle nationale, dont Bâle-Campagne et quelques autres doutent fortement qu'il soit approprié et applicable dans une Suisse fédéraliste et pluriculturelle.

Le seul écho ouvertement favorable vient de Neuchâtel, où la fameuse politique est vue comme une *« nouvelle étape encourageante du Dialogue culturel national »* récemment instauré. Pour sa part, Berne fait une distinction intéressante, réservant ce *« Dialogue »* aux affaires intérieures et acceptant une politique nationale pour les relations extérieures. Argovie adopte aussi une position nuancée et digne d'attention : tout en jugeant équivoque le terme de politique culturelle nationale qui ressemble fort à une abominable *« Staatskulturpolitik »*, le *Mittelkanton* demande à la Confédération d'assumer la fonction de leader pour faire face, à l'échelle du pays, aux défis représentés par de profondes évolutions socioéconomiques qui, telles l'urbanisation et la numérisation, influent sur le domaine culturel.

Prudemment, Fribourg, canton du conseiller fédéral Berset, et le parti démocrate-chrétien, auquel appartient Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, s'abstiennent de toute appréciation sur la perspective d'une politique culturelle menée à l'échelle nationale.

Du côté des partis suisses, cette idée recueille sans surprise l'assentiment des socialistes et l'opposition farouche de la droite. Les libéraux-radicaux y voient une tendance inacceptable à la centralisation et à la bureaucratisation tandis que l'UDC dénonce *« une sape insidieuse du fédéralisme »* et une attaque frontale à l'esprit suisse dont ladite Union se sent l'exclusive dépositaire. De manière générale, ces deux partis signent des prises de position entièrement négatives, d'une netteté et même d'une violence tout à fait exceptionnelles chez les participants à des procédures de consultation fédérales. Toute exagération affaiblissant l'argument, le Conseil fédéral pourrait se glisser entre l'opposition du tandem PLR-UDC et la bienveillance du PSS et des Verts, qui approuvent les grandes options et souhaitent diverses améliorations particulières.

> ***La Confédération, en menant une politique culturelle nationale, outrepasserait le modeste rôle d'utilité que lui laisse le principe de subsidiarité.***

Oui à un encouragement fédéral

Questions de principe mises à part, le Message culture reste un programme de financement quadriennal – dont la durée sera d'ailleurs prolongée d'un an jusqu'à fin 2020, en vue d'harmoniser la culture avec la formation supérieure, la recherche et l'innovation notamment.

Les moyens prévus pour l'encouragement de la culture pour la période 2016-2019 sont en forte progression par rapport au plafond accordé en septembre 2011 pour la période 2012-2015 et relevé en cours de période. Le budget culturel de la Confédération devrait passer de 782,6 à 894,6 millions de francs,

soit une augmentation de 14%. Ce budget dépasse de 53,7 millions, soit de 6.4%, les montants figurant dans la planification financière de la Confédération établie pour la période correspondante.

Les cantons se prononcent tous en faveur des quelque 900 millions prévus. La plupart d'entre eux critiquent la dotation, traditionnellement insuffisante, du secteur *« patrimoine culturel et monuments historiques »* auquel s'ajoute désormais opportunément la culture du bâti. Les débats aux Chambres feront certainement écho à cette critique récurrente et permettront peut-être une rallonge amplement méritée.

Les discussions porteront aussi sans doute sur l'encouragement de la musique, en particulier sur les conséquences de la nouvelle aide aux jeunes musiciens et sur la *« dérive sociale »* que suspecte notamment le canton de Vaud, s'agissant de l'encouragement de l'accès à la culture. On s'inquiète au Château cantonal de voir la politique culturelle utilisée à des fins sociales ou, à peine moins grave, limitée à son apport économique ou touristique. Par ailleurs, Vaud s'inquiète d'une nouvelle forme d'économicisation rampante de la culture, sous couvert d'encouragement à l'innovation, via le soutien privilégié aux *start-ups* des arts appliqués contemporains alors que les Hautes écoles d'art sont déjà bien davantage que des lieux de formation.

À l'exception du PLR, qui voudrait en rester au montant de la période en cours, tous les partis se déclarent d'accord avec l'augmentation prévue. Les Verts trouvent largement insuffisants les montants réservés aux droits des artistes ainsi qu'au soutien aux gens du voyage et à la minorité yéniche. Dans l'ensemble, et compte tenu des efforts effectués par les collectivités locales, y compris dans les régions rurales, comme le relèvent à juste titre les gouvernements d'Argovie et de Bâle-Campagne, le financement public de la culture devrait se répartir à l'avenir aussi selon le schéma que l'on connaît depuis nombre d'années et rappelé par l'Union des villes suisses : 40% à la charge des cantons et 40% à celle des centres urbains tandis que les autres communes et la Confédération se partagent à égalité la charge des 20% restants.

Tout est donc stabilisé au paradis de la péréquation verticale et du fédéralisme horizontal. ***YJ***

Article paru sur www.domainepublic.ch

Vaud s'inquiète d'une nouvelle forme d'économicisation rampante de la culture, sous couvert d'encouragement à l'innovation.

Le droit de prêt repart en campagne

Appliquée dans toute l'Europe et récemment relancée au Conseil national, l'idée d'une rémunération des auteurs pour leurs œuvres prêtées en bibliothèques se heurte au refus des institutions. La faute à un manque de confiance envers le système politique suisse ?

Par ***Pierre-Louis Chantre***

« Que jusqu'à présent, nous, les écrivaines et écrivains de Suisse, ne soyons pas rémunérés pour les œuvres qui sont empruntées et lues dans les bibliothèques, est à proprement parler un scandale. » En mai 2014, lorsque Ruth Schweikert parle à la presse de l'Alliance Équilire, ses mots expriment une colère profonde. Alors qu'elle touche depuis longtemps de l'argent pour ses livres prêtés en Allemagne, la romancière n'a jamais rien touché pour ses œuvres proposées dans les bibliothèques suisses. Présent à ses côtés, l'écrivain romand Nicolas Couchepin prolonge son propos : « Les bibliothécaires sont payés pour les prestations qu'ils proposent. Sans nos livres, ils seraient au chômage et réclameraient qu'on écrive, pour avoir du travail. Nous aussi, nous réclamons que des bibliothèques prêtent les livres, pour que nos livres soient lus, mais nous voulons un droit de prêt pour les auteurs. »

Les pionniers nordiques

Parfois appelé « tantième des bibliothèques », le droit de prêt existe en Europe depuis plus de soixante ans. Au Danemark, la rémunération des auteurs pour leurs œuvres prêtées existe depuis 1946. En Norvège, il est en vigueur depuis 1947, en Suède depuis 1954, en Finlande depuis 1963, en Allemagne depuis 1972, en Autriche depuis 1977 et au Royaume-Uni depuis 1979. En 1992, le législateur européen émet une directive qui encourage d'autres nations encore à instaurer ce droit d'auteur. Suivent la Belgique en 1994, l'Espagne la même année, la France en 2003. L'Europe n'est cependant pas le seul continent à connaître ce droit. La Nouvelle-Zélande l'instaure en 1973, l'Australie en 1974, Israël et le Canada en 1986, le Groenland en 1993 et l'Ile Maurice en 1999. En 2008, 27 pays dans le monde rémunèrent les ayants droit pour le prêt de leurs œuvres en bibliothèques.

En Suisse, auteurs et écrivains réclament le même traitement depuis plusieurs dizaines d'années. La question arrive une première fois au Parlement en 1992, au moment de la révision totale de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA). Mais après de houleuses discussions, les députés y renoncent. Il faut attendre ensuite une douzaine d'années pour que la question se repose devant l'arène politique : en 2004, puis en 2007, la conseillère nationale socialiste zurichoise Vreni Müller-Hemmi dépose une motion puis un postulat qui demandent d'étudier à nouveau la question. Et par deux fois, le Conseil fédéral rejette sa demande. Le fait est qu'en 2005 et 2006, lors d'une consultation pour la révision partielle de la LDA, tous les cantons sauf Zurich réaffirment leur refus de prendre en charge cette indemnité. Argument central : introduire un droit de prêt reviendrait à grever le budget des bibliothèques. Voilà le sujet à nouveau enterré pour un lustre.

Mais aujourd'hui, comme pour tous les secteurs culturels, la révolution numérique change la donne. Dans peu de temps, les livres seront accessibles en ligne sur les sites des bibliothèques. Et les auteurs ne seraient toujours pas rémunérés ? Cette perspective, qui augmente encore le sentiment de scandale, convainc les auteurs de reprendre leur bâton de pèlerin. Au printemps 2013, le conseiller national libéral-radical Kurt Fluri, président de la Ville de Soleure et membre du comité de sa grande bibliothèque, dépose une motion au Conseil national « pour une juste rémunération des auteurs ». À la fin de cette même année, la délégation de Suisseculture, dont la SSA fait partie, inscrit le droit de prêt dans ses revendications dans le cadre des travaux de l'AGUR12. Enfin, à l'occasion des Journées littéraires 2014, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) fonde l'Alliance Équilire, qui réunit une trentaine d'associations culturelle suisses[1] et internationales, et lance une pétition qui traverse les frontières.

La terreur budgétaire

« Notre premier argument consiste à souligner que l'auteur est le seul à ne pas être payé dans le monde des bibliothèques suisses », dit Nicole Pfister Fetz, secrétaire générale de l'AdS. « Les pouvoirs publics mettent beaucoup d'argent pour payer les infrastructures et les salaires des employés. Pourquoi les auteurs devraient-ils être exclus d'un principe de rémunération ? » Nicole Pfister Fetz montre aussi que le décalage de la Suisse avec l'Europe devient de plus en plus gênant. Alors que les institutions européennes paient pour les auteurs suisses prêtés chez elles, leurs auteurs ne reçoivent rien en retour de la part des bibliothèques helvétiques : « ProLitteris et la SSA reçoivent chaque année 700 000 à 900 000 francs des bibliothèques allemandes,

© John Foley

« Les bibliothécaires sont payés pour les prestations qu'ils proposent. Sans nos livres, ils seraient au chômage et réclameraient qu'on écrive, pour avoir du travail. »

Nicolas Couchepin, écrivain

qui sont distribués aux écrivains suisses », dit la secrétaire générale. « Et maintenant, nous commençons à recevoir de l'argent de la France. » Enfin, dernier argument mais non le moindre, le projet d'Équilire affirme clairement ne demander aucun argent aux bibliothèques : « Ce n'est pas à elles de payer le droit de prêt », dit Nicole Pfister Fetz. En clair, seuls les pouvoirs publics devraient mettre la main à la poche, comme c'est le cas dans tous les pays qui appliquent le droit de prêt en Europe, à l'exception des Pays-Bas, où il est financé par les usagers.

Ces arguments apparemment très convaincants n'empêchent cependant pas les opposants de camper sur la même position qu'auparavant. Le 5 septembre 2014, par 216 voix contre 0, la BIS, association faîtière des bibliothèques suisses, émet un « non » cinglant au droit de prêt. Selon la prise de position officielle, ses membres refusent « catégoriquement » son introduction, d'abord parce qu'« un tel prélèvement représenterait une charge financière importante et disproportionnée pour les bibliothèques », et ensuite parce que les mesures « défendant les intérêts de certaines parties ne tiennent pas compte du nécessaire équilibre entre les intérêts des auteurs et éditeurs, d'une part, et des usagers de bibliothèques et de la population de notre pays, d'autre part ». Parmi les arguments des opposants, on trouve aussi l'idée que les auteurs, du fait qu'ils reçoivent déjà une rémunération, soit par le biais d'une activité de recherche, soit par l'achat des livres par les bibliothèques, ne méritent pas une indemnisation supplémentaire. Certains en viennent même à dire que le prêt en bibliothèques revient à faire de la promotion gratuite pour les œuvres – et donc, les auteurs n'ont pas à en demander davantage.

© Lucie Voisard

Mais pourquoi les bibliothèques avancent-elles toujours l'argument financier, alors que selon Équilire, elles n'auraient pas à payer le droit de prêt ? Personnellement favorable au tantième des bibliothèques, Laurent Voisard, directeur de Bibliomédia Suisse, fondation pour le développement des bibliothèques et la promotion de la lecture, décrypte la position de la BIS par un manque de confiance envers le système politique suisse. Il se trouve que 99% des bibliothèques sont à la charge des communes ou des cantons. Or personne, pas même la Confédération, ne peut imposer la manière dont les cantons et les communes dépensent leur argent. « Les bibliothèques ont malheureusement l'habitude de se faire avoir », dit Laurent Voisard. « Même si on leur donne des garanties, les directeurs craignent que le droit de prêt n'aboutisse finalement à des réductions de personnel ou à des baisses dans leur budget d'acquisitions. » Une loi fédérale comme la LDA peut forcer les cantons à trouver une solution convenable, mais tout se passe comme si, malgré la volonté de rassurer les bibliothèques, la structure étatique suisse mettait toute promesse à bas.

© www.linkedin.com

« Notre premier argument consiste à souligner que l'auteur est le seul à ne pas être payé dans le monde des bibliothèques suisses. »

Nicole Pfister Fetz,
secrétaire générale de l'AdS (Autrices et Auteurs de Suisse)

« Il faudrait peut-être créer une superstructure qui récolte les fonds issus de la Confédération. »

Laurent Voisard,
directeur de Bibliomédia Suisse

3 à 5 millions par an

Quel avenir alors pour le droit de prêt dans ce contexte ? Comment garantir aux bibliothèques que la rémunération des auteurs ne touchera pas leur budget ? « Il faudrait peut-être créer une superstructure qui récolte les fonds issus de la Confédération », suggère Laurent Voisard. « Cet organe les distribuerait aux auteurs sans même passer par les bibliothèques. » L'Office fédéral de la statistique possédant déjà toutes les données nécessaires pour le calcul des répartitions, les institutions n'auraient à fournir aucun effort ni moyen supplémentaire. Cependant, la perception et la répartition des droits devraient nécessairement s'inscrire dans le cadre de la Loi sur le droit d'auteur concernant les droits soumis à gestion collective obligatoire. Celle-ci prévoit que seule une société de gestion agréée par l'État peut exercer ces droits.

Par comparaison avec les autres pays, l'AdS estime que le tantième des bibliothèques coûterait 3 à 5 millions de francs par an – soit environ 2% du budget de l'Office fédéral de la culture ; ou 0,006% des recettes fédérales prévues cette année. « La décision est essentiellement politique », dit Nicole Pfister Fetz, qui mise maintenant sur un projet de révision de la LDA actuellement en chantier au sein de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, et dont les conclusions doivent être rendues en 2015. Le Conseil fédéral n'étant plus a priori contre le droit de prêt, il reste de l'espoir. En attendant, les eBooks, pour l'instant considérés comme des services et non comme des livres, vont bientôt changer de statut. Les bibliothèques auront alors toute liberté de les prêter à grande échelle… À moins bien sûr que les auteurs n'y opposent un veto, lui aussi catégorique. ***PLC***

1. En septembre 2014, la SSA a rejoint l'alliance Équilire. En effet, le droit de prêt s'applique également aux documents sonores et audiovisuels. Les œuvres dont la gestion a été confiée à la SSA sont donc également concernées par cette initiative.

Le rôle économique et social de la Loterie Romande

Par **Dario Gerardi**

DURANT la décennie écoulée, l'environnement des jeux d'argent en Suisse a considérablement évolué, avec notamment l'ouverture d'une vingtaine de nouveaux casinos et l'arrivée de milliers d'opérateurs de jeux sur Internet, qui échappent encore à la régulation des États. Dans ce contexte très compétitif, l'article 106 de la Constitution, fort heureusement, confirme la mission des loteries d'utilité publique. En attendant l'arrivée prochaine au Parlement du projet de nouvelle loi découlant de l'article 106, il est bon de rappeler l'importance du soutien de la Loterie Romande pour des milliers d'associations d'utilité publique, mais aussi de son apport à l'économie locale.

100% des bénéfices distribués

En distribuant l'intégralité de ses bénéfices à des projets d'utilité publique, soit plus de 200 millions de francs par année, la Loterie Romande constitue un partenaire indispensable à des milliers d'institutions à vocation sociale, culturelle ou sportive. Elle joue de ce fait un rôle prépondérant dans le développement ainsi que la grande diversité du tissu associatif en Suisse romande. Chaque jour, la Loterie Romande distribue en moyenne plus de 500'000 francs à une multitude d'organismes œuvrant pour la communauté, et ce dans les domaines les plus variés, comme l'aide aux personnes âgées, la culture, la santé, la recherche et l'éducation ou encore la protection de l'environnement. En 2013, près de 3'000 associations, fondations ou projets ont bénéficié de dons de la part des organes cantonaux chargés de la répartition des bénéfices de la Loterie Romande. L'augmentation des demandes adressées à ces organes témoigne d'une activité toujours plus importante de la part des institutions qui forment le tissu socio-culturel romand. Elle confirme en même temps toute l'importance du soutien de la Loterie Romande dans l'existence de ces institutions, dont les activités sont souvent nécessaires aux plus démunis.

Un jeu utile à l'économie locale

Il faut également savoir que tous les points de vente de la Loterie, soit environ 2'650 kiosques, cafés, restaurants et autres commerces de proximité, bénéficient d'une rémunération sous forme de commissions pour la distribution des jeux. En 2013, celles-ci ont atteint près de 70 millions de francs, soit une somme conséquente réinjectée dans l'économie locale. Là encore, sans ces commissions, de nombreux commerces de proximité éprouveraient de grandes difficultés à survivre, au regard notamment de la baisse de fréquentation générale dans les kiosques et les cafés. La rémunération provenant de la vente de jeux de loterie représente parfois une part considérable du chiffre d'affaires de ces petits commerces, qui assurent une fonction sociale importante dans les quartiers urbains et les villages. Selon des estimations, les activités de la Loterie Romande généreraient ainsi entre 1'200 et 1'400 emplois indirects. Cette réalité mérite d'être prise en compte dans l'appréciation du modèle économique des loteries d'utilité publique en Suisse et, partant, dans les débats qui s'ouvriront prochainement au Parlement. ***DG***

ABONNEZ-VOUS !

Par internet
www.cultureenjeu.ch • info@cultureenjeu.ch

Par téléphone
+41 21 312 04 04

Par courrier
CultureEnJeu • Avenue Églantine 5 • CH-1006 Lausanne

25 CHF PAR AN

culture enjeu LES CRÉATEURS L'ARGENT LE PUBLIC

Éditeur responsable
Association CultureEnJeu
Association pour la sauvegarde des ressources financières des artistes de toute la Suisse

Adresse
CultureEnJeu
Avenue Églantine 5
CH-1006 Lausanne

Téléphone : +41 (0)21 312 04 04
E-mail : info@cultureenjeu.ch
Site Internet : www.cultureenjeu.ch

ILLUSTRATIONS & CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
couverture et illustrations : © Pitch Comment • **pp. 2–3 :** © Antoine Duplan • **p. 8 :** portrait de Brigitta Gadient © www.parlament.ch • **pp. 12–13 :** spectacle *La Grischa* © Sava Hlavacek • **p. 20 :** portrait de Nicolas Couchepin © John Foley **p. 21 :** portrait de Laurent Voisard © Lucie Voisard, portrait de Nicole Pfister Fetz © www.linkedin.com

Rédacteur en chef
Gérald Morin
gerald.morin@cultureenjeu.ch

Secrétaire de rédaction
Françoise Morin
francoise.morin@cultureenjeu.ch

Administration & abonnements
Micaela Campiche
secretariat@cultureenjeu.ch

Identité visuelle & graphisme
Contreforme sàrl
Poste 5
CH-2017 Boudry
www.contreforme.ch

Comité de rédaction
Joël Aguet
Vincent Arlettaz
Christian Campiche
Anne Cuneo
Frédéric Gonseth
Corinne Jaquiéry
Gérald Morin
Marco Polli

Auteurs invités
Voir sur
www.cultureenjeu.ch
section *Auteurs*

Parution quatre fois par an
ISSN 1660-7678

Reproduction des textes autorisée uniquement avec l'accord de l'éditeur et avec la citation de la source.

Rédaction et abonnements
CultureEnJeu
Case postale 5984
CH-1002 Lausanne

Impression
Gasser Media SA
Jambe-Ducommun 6a
CH-2400 Le Locle

©
« Le jour où j'ai touché mes premiers droits d'auteur, j'ai gagné en confiance et réinvesti l'argent dans l'écriture de mon nouveau projet de film. »
David Maye
Voyez l'avenir avec confiance.
Nous nous chargeons de défendre vos droits et rémunérer vos œuvres. En Suisse et à l'étranger.
www.swisscopyright.ch
ssa société suisse des auteurs
Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel
Lausanne | T. 021 313 44 55
info@ssa.ch | www.ssa.ch
suissimage
Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles
Berne | T. 031 313 36 36
Lausanne | T. 021 323 59 44
mail@suissimage.ch | www.suissimage.ch
CLTRE 220x297 + 3
synthèse – Karen Schmutz & Hadrien Gliozzo

Etienne & Etienne
Une histoire unique au monde
loro.ch
Depuis 1937, la Loterie Romande distribue
100% de ses bénéfices à des projets d'utilité publique
en Suisse romande, dans les domaines de la culture,
du sport, de l'action sociale et de l'environnement.
LOTERIE ROMANDE